

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/08/2010**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que CNIA SAADA ASSURANCE a déclaré le 5 mars 2010, avoir acquis sur le marché central, le 26 février 2010, 1.671 actions Unimer, au cours unitaire de 869,02 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, CNIA SAADA ASSURANCE détient 29.048 actions Unimer, soit 5,28% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, CNIA SAADA ASSURANCE envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Unimer.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières